

# **VOLTALIA**

Société anonyme au capital de 279 177 193,50 euros  
Siège social : 84 boulevard de Sébastopol, 75003 Paris  
RCS Paris 485 182 448

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions**

Assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2019  
Vingt-quatrième résolution

## **MAZARS**

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT – 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

## **H3P REAL ASSETS**

SIEGE SOCIAL : 101-109 RUE JEAN JAURES – 92 300 LEVALLOIS PERRET

TEL : +33 (0) 1 85 78 09 00

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 546 875,00 EUROS - RCS PARIS 508 805 686

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux (ou de certains d'entre eux) de votre société et des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce et des groupements d'intérêt économique liés à votre société dans les conditions définies à l'article L. 225-180-I du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options ainsi consenties ne pourra donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 2 millions d'actions d'une valeur nominale unitaire de 5,70 €, étant précisé que ce nombre s'imputera sur le plafond global prévu à la vingt-septième résolution de la présente assemblée.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à compter de la présente assemblée, à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

*Paris La Défense et Levallois, le 29 avril 2019*

Les commissaires aux comptes

MAZARS

Juliette DECOUX

H3P REAL ASSETS

Eric HINDERER